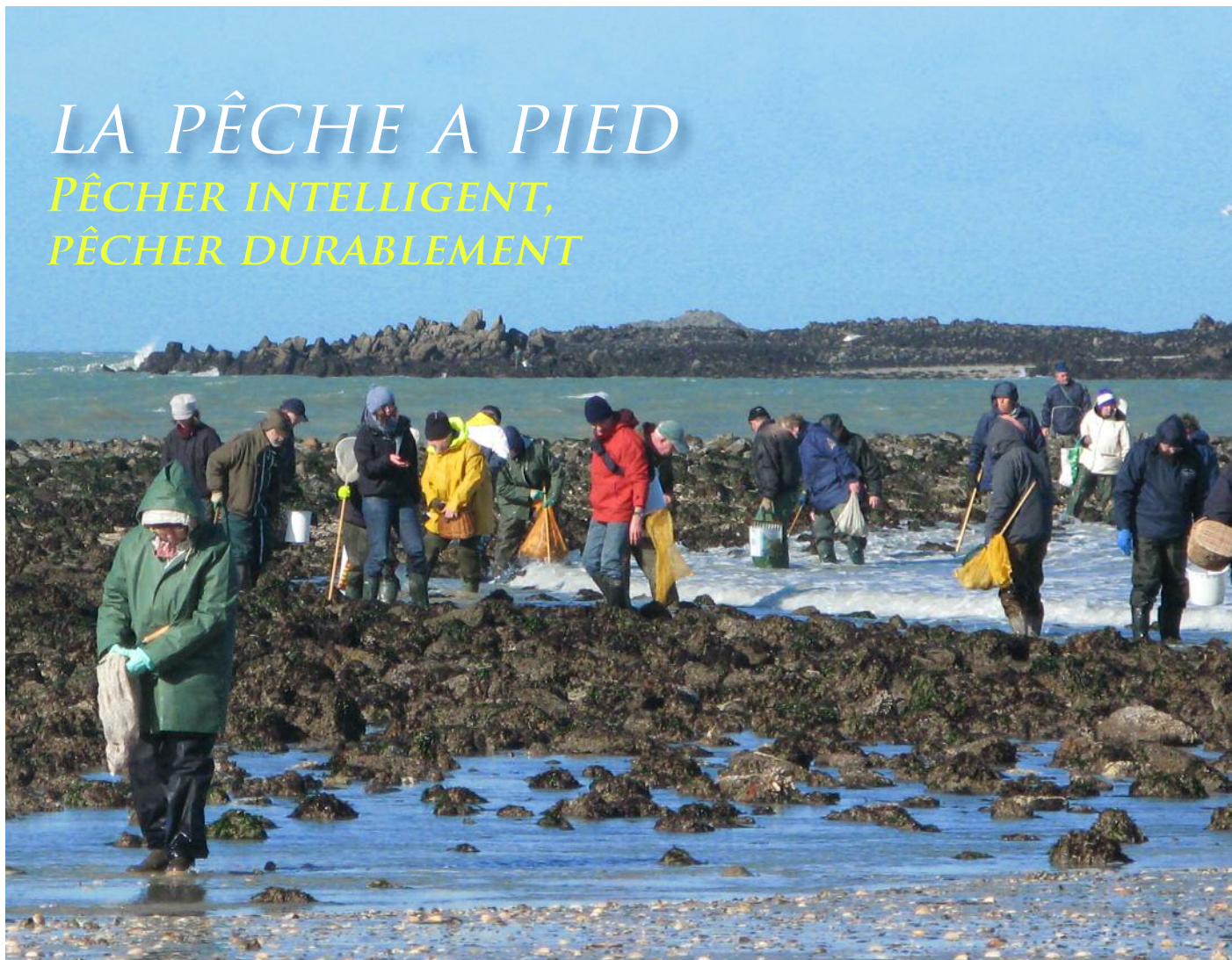




Réserve Naturelle BAIE DE SAINT-BRIEUC

LA PÊCHE A PIED *PÊCHER INTELLIGENT, PÊCHER DURABLEMENT*



***E**n respectant les bonnes pratiques de pêche, on préserve la ressource et le milieu marin.
Chaque pêcheur à pied doit contribuer à ce que ce plaisir reste accessible à tous et pour
longtemps.*



La pêche à pied de loisir est l'une des activités les plus pratiquées sur le littoral français. Elle s'est fortement développée en quelques décennies, avec, aujourd'hui, plus de 2 millions de pratiquant sur le littoral français.

Une activité pouvant être impactante pour le milieu naturel

La pêche à pied de loisir a un impact non seulement sur les espèces ciblées par le pêcheur, mais également sur les habitats marins supports de l'activité.

Trop souvent on ne mesure pas l'impact de la pratique sur le milieu naturel.

Environ 80 % des pêcheurs à pied ignorent la taille minimum réglementaire de capture des espèces qu'ils récoltent.

Des mauvaises pratiques, comme de ne pas remettre en place un bloc rocheux, peuvent entraîner une perte de biodiversité pouvant atteindre jusqu'à 70%.

Il est donc essentiel de sensibiliser les pratiquants à remettre en place des blocs.



Bloc retourné et non remis en place

Sensibiliser les pêcheurs pour favoriser les bonnes pratiques

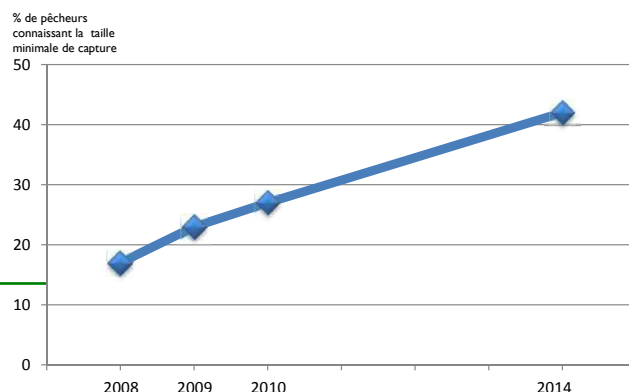
Cette pratique culturelle peut être un bon moyen de découverte des milieux littoraux et marins, elle est aussi souvent l'occasion de transmettre des savoirs entre les générations. Une information efficace des pratiques peut donc permettre l'adoption des bonnes pratiques sur le long terme.

Les pêcheurs à pied connaissent de mieux en mieux la réglementation, indique l'association VivArmor Nature qui réalise depuis plusieurs années des enquêtes sur différents sites de pêche à pied des Côtes d'Armor. La diffusion des réglottes de pêche par les bénévoles au moment des grandes marées, le travail d'information de nombreux acteurs locaux et des structures relais contribuent à l'amélioration de la connaissance de la réglementation par les usagers.



Ainsi, le pourcentage de pêcheurs à pied connaissant la taille minimale des espèces récoltées a augmenté dans les Côtes d'Armor.

En 2008, lors des premières enquêtes réalisées dans le cadre d'un Contrat Nature, ils étaient 17% ; en 2009 lors des premières marées de sensibilisation organisées par l'association, ils étaient 23% ; 27% en 2010... et 42% en 2014.



Une nette amélioration des connaissances ressentie sur le terrain depuis le lancement du programme Life+ «Pêche à pied de loisir» et les campagnes d'information menées par l'ensemble des partenaires du projet.



Le projet LIFE+ Pêche à pied de loisir



Ce projet, d'une durée de 4 ans (2014-2017), est mené sur onze territoires pilotes en France.

Ses objectifs :

- **Expérimenter une meilleure gestion de l'activité de pêche à pied** basée des instances, créées spécialement au début du projet, mettant en place des moyens d'action pour gérer durablement l'activité en associant pêcheurs de loisirs et professionnels, élus locaux, associations environnementales, services publics, scientifiques, etc.
- **Mieux comprendre les interactions entre la pêche à pied récréative et les milieux littoraux**, la faune et la flore. Le projet contribue, grâce à la mise en place de diagnostics écologiques et de suivis, à définir les états initiaux sur chaque site étudié. L'efficacité sera évaluée grâce au suivi de l'évolution de l'état de santé des milieux et des espèces.
- **Développer les moyens d'information, de sensibilisation et de communication nécessaires à enrayer les éventuelles pratiques dommageables.** La prise en compte de l'environnement par les pratiquants est évaluée tout au long du projet et utilisée comme indicatrice de la pertinence et de l'efficacité des actions.
- **Participer à l'adaptation de la réglementation.** En intégrant les services de l'État à la démarche de gouvernance du projet, il est possible d'initier un travail d'harmonisation des réglementations françaises très nombreuses et hétéroclites qui ne facilitent ni leur compréhension ni leur application par les usagers.
- **Contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion des aires marines protégées** soumises à une pression de pêche à pied de loisir.
- **Maintenir à l'issue du projet une sensibilisation des pratiquants au niveau national et local** et encourager d'autres territoires à mettre en œuvre des actions de sensibilisation.

Sécurité

- Renseignez-vous sur les horaires des marées, attention à la marée montante !
- Protégez vous, adaptez votre équipement aux conditions météorologiques.

Le numéro des secours en mer est le 196.



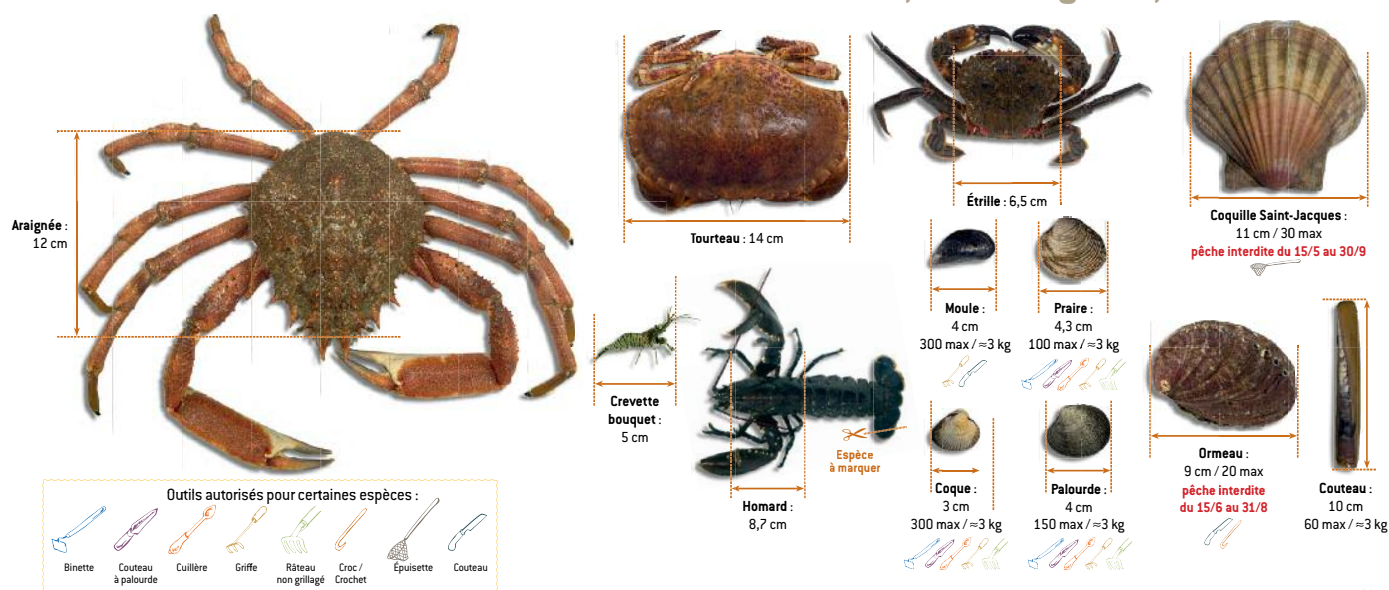
Conchyliculture

- L'estran est un lieu de loisir, mais aussi un lieu de travail. Il est interdit de ramasser les espèces en élevage à moins de 15 mètres des concessions conchylicoles.
- La pêche à pied professionnelle est encadrée par la loi. Sans licence, il est interdit de revendre le produit de sa pêche.



En respectant les bonnes pratiques de pêche,
nous préservons la ressource, le milieu marin et notre sécurité.

Chaque pêcheur à pied contribue ainsi à ce que ce plaisir
reste accessible à tous et pour longtemps.



Réglementation en vigueur au 1^{er} janvier 2015

Participez !

Dans les Côtes d'Armor, VivArmor Nature continue de faire appel à des bénévoles pour aller à la rencontre des pêcheurs à pied à l'occasion des grandes marées de sensibilisation.

Si vous souhaitez participer, contacter Franck Delisle : franck.delisle@vivarmor.fr ou 06 27 47 49 81.

Aucune compétence n'est exigée.

Retrouvez tous les conseils de VivArmor pour devenir un pêcheur à pied responsable :

<http://www.vivarmor.fr/nos-actions/agir-pour-la-biodiversite/la-peche-a-pied.html>

